

Fiche de Données de Sécurité PM-693 CLEANPOOL SHOCK

Fiche signalétique du 18/11/2022, révision 2

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit
Dénomination commerciale: PM-693 CLEANPOOL SHOCK
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Usage recommandé :
Floculant et coagulant dans le traitement de l'eau et des eaux usées.
Usages déconseillés :
Aucune utilisation déconseillée.
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fournisseur:
BONET ESPECIALITATS HIDROQUÍMIQUES, S.L.U.
C/Holanda, 41. P.I.Pla de Llerona
Les Franqueses del Vallès (08520) (Spain)
Telf: (+34) 900 82 87 81, 93 846 53 36
Fax: (+34) 93 846 78 21
info@behqsl.com
Personne chargée de la fiche de données de sécurité:
regulatory@behqsl.com
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence
France: ORFILA (INRS), Tel. (+ 33) (0)1 45 42 59 59
Belgique: Centre Antipoisons Belge, Tel. (+32) 070 245 245
Grand-Duché de Luxembourg: Centre Antipoisons Belge, Tel. (+352) 8002-5500

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange
Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :
Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).
Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :
Aucun autre danger
- 2.2. Éléments d'étiquetage
Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).
Pictogrammes de danger:
Aucune
Mentions de danger:
Aucune
Conseils de prudence:
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets dangereux dans votre commune.
- Qualité spéciale:
Aucune
Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:
Aucune
- 2.3. Autres dangers
Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens présent en concentration \geq 0.1%
- Autres dangers:
Aucun autre danger

Fiche de Données de Sécurité PM-693 CLEANPOOL SHOCK


RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie
>= 1% - < 3%	acide adipique	Numéro 607-144-00-9 Index: CAS: 124-04-9 EC: 204-673-3 REACH No.: 01-21194575 61-38-0006	 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Aucun

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Fiche de Données de Sécurité PM-693 CLEANPOOL SHOCK

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de poussières/vapeurs.

Empêcher l'entrée de personnes non autorisées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

En tant que les conditions de stockage générales, devraient éviter les sources de chaleur, rayonnement, l'électricité et le contact alimentaire. Entreposer selon la législation locale.

Stocker entre 5 et 35 °C dans un endroit sec et bien aéré.

Aucune en particulier.

Stocker dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé et étiqueté.

Tenir à l'écart des matières incompatibles: voir paragraphe 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

acide adipique - CAS: 124-04-9

ACGIH - TWA(8h): 5 mg/m³ - Remarques: URT irr, ANS impair

Valeurs limites d'exposition DNEL

N.A.

Valeurs limites d'exposition PNEC

N.A.

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

Protection des mains:

Non requis pour une utilisation normale.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
État physique:	Galet	--	--
Couleur:	bleu	--	--
Odeur:	Inodore	--	--
Point de fusion/point de congélation:	Pas disponible	--	--
Point d'ébullition ou point	Pas disponible	--	--

Fiche de Données de Sécurité PM-693 CLEANPOOL SHOCK

initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:			
Inflammabilité:	N.A.	--	--
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Pas applicable	--	--
Point éclair:	Pas disponible	--	--
Température d'auto-inflammabilité :	Pas disponible	--	--
Température de décomposition:	Pas disponible	--	--
pH :	5.7 (sol. 1%)	--	--
Viscosité cinématique:	N.A.	--	--
Hydrosolubilité:	Soluble dans l'eau en toutes proportions	--	--
Solubilité dans l'huile :	Pas important	--	--
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Pas disponible	--	--
Pression de vapeur:	Pas disponible	--	--
Densité et/ou densité relative:	Pas disponible	--	--
Densité de vapeur relative:	Pas disponible	--	--
Caractéristiques des particules:			
Taille des particules:		--	--

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
Propriétés explosives:	Non explosif	--	--
Vitesse d'évaporation :	Pas disponible	--	--
Propriétés comburantes:	Non comburante	--	--

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucun
- 10.4. Conditions à éviter
Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles
Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
Informations toxicologiques sur le produit :
N.A.
Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :
acide adipique - CAS: 124-04-9
a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 7940 mg/kg

Fiche de Données de Sécurité PM-693 CLEANPOOL SHOCK

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 7.7 mg/l - Durée: 4h - Source: BASF essay

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 5560 mg/kg - Source: BASF essay

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2020/878 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë;
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration $\geq 0.1\%$

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

acide adipique - CAS: 124-04-9

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Daphnie = 46 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Directive 202, part 1 OCDE

Point final: EC50 - Espèces: Pseudokirchneriella subcapitata = 59 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Directive 201, OCDE, static

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 6.3 mg/l - Remarques: 21 days, Directive 211 OCDE

12.2. Persistance et dégradabilité

acide adipique - CAS: 124-04-9

Biodégradabilité: Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

acide adipique - CAS: 124-04-9

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration $\geq 0.1\%$

12.7. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur. Déchets ne doivent pas être éliminés par l'égout.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Fiche de Données de Sécurité PM-693 CLEANPOOL SHOCK

- N.A.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
N.A.
- 14.4. Groupe d'emballage
N.A.
- 14.5. Dangers pour l'environnement
Polluant marin: Non
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
N.A.
- 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
No

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Aucune restriction.

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 75

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases utilisées dans le paragraphe 3:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Fiche de Données de Sécurité PM-693 CLEANPOOL SHOCK

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2020/878. Paragraphes modifiés de la révision précédente:

- RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise
- RUBRIQUE 2 — Identification des dangers
- RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage
- RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques
- RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques
- RUBRIQUE 12 — Informations écologiques
- RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport
- RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée. Principales sources bibliographiques:

- ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
- PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

- ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
- CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
- CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet.
- EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- ETA: Estimation de la toxicité aiguë, ETA
- ETAmélange: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
- GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
- GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- IATA: Association internationale du transport aérien.
- IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
- ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.
- ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
- IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
- INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
- KSt: Coefficient d'explosion.
- LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
- LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
- PNEC: Concentration prévue sans effets.
- RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
- STEL: Limite d'exposition à court terme.



Fiche de Données de Sécurité PM-693 CLEANPOOL SHOCK

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV: Valeur de seuil limite.
TWA: Moyenne pondérée dans le temps
WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.